

# La Convention d'Interdiction des Armes Nucléaires et les Objectifs de Développement Durable

Erin Hunt & Jean-Philippe Lambert Ste-Marie, Juin 2017

Le projet de Convention d'Interdiction des Armes Nucléaires (CIAN) représente une opportunité historique dans le domaine du désarmement nucléaire. Le droit humanitaire représentant la pierre d'assise du CIAN, sa mise en application contribuera de façon significative à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Ainsi, le préambule reconnaît que les armes nucléaires posent de « grave implications for (...) socioeconomic development » et rappelle les engagements pris par les États parties afin de contribuer aux « principes et aux buts de la charte des Nations unies »

Les trois rencontres intitulées « Initiative humanitaire sur les armes nucléaires » ont démontré que les conséquences dévastatrices de la détonation d'arme nucléaire sur les populations civiles ne connaissent pas de frontière. Les recherches les plus récentes ont démontré sans équivoque que l'arme nucléaire nuit sérieusement à notre capacité de respecter nos engagements collectifs envers le développement durable.

Le CIAN dans son ensemble contribuera à réaliser l'ODD 16 : « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ». Également, la mise en place de dispositions spécifiques dans le texte du traité ainsi que l'ajout de certains amendements contribueront davantage à renforcer le lien entre le CIAN à la réalisation des ODD.

## Interdiction fondamentale

Les Obligations Générales contenues dans l'Article 1 identifient clairement les interdictions fondamentales du CIAN, soit la production, le transfert, le stockage et l'essai d'armes nucléaires. Plusieurs ODD sont directement en lien avec ces interdictions, en raison de leurs objectifs de limiter l'impact humain et environnemental associé au déploiement d'armes nucléaires. L'ODD 3 « *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* »; ODD 6 « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* » et l'ODD 15 « *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* » sont directement affectés lorsqu'il est question de l'interdiction des armes nucléaires.

Les interdictions en lien avec le développement, la production et la fabrication d'armes nucléaires de l'Article 1 contribueront à réduire les ressources (scientifiques et financières) allouées à l'arsenal nucléaire. Plus de fonds pourraient être ainsi accordés envers la réalisation des ODD. L'interdiction de développer, produire et fabriquer des armes nucléaires contribueraient aussi à l'ODD 1 « *Éliminer l'extrême pauvreté et la faim* », l'ODD 2 « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* »; et l'ODD 10 « *Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre* ».

## Obligations positives

Ce sont les obligations positives contenues dans l'Article 6 et l'Article 8 du CIAN qui contribuent le plus significativement la réalisation des ODD. L'Article 6(1), concernant l'aide aux individus victimes du déploiement d'armes nucléaires, est directement en lien avec l'ODD 16 concernant la paix, la justice et les institutions efficaces en comblant le vide juridique qui existe dans le domaine des armes nucléaires et en faisant la promotion des droits de ceux affectés par les armes nucléaires. Les obligations en lien avec l'assistance aux victimes contribuent de façon significative à l'ODD 3, *Bonne santé et bien-être*, surtout si le principe de non-discrimination est inclut dans le traité. Les femmes étant parmi les plus sévèrement touchés par le déploiement d'armes nucléaires, une aide aux victimes soucieuse de la dimension genre contribuerait ainsi à l'ODD 5 « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ». Les clauses du CIAN relatives à l'assistance aux victimes contribuent directement à la réalisation des ODD, surtout si le langage est renforcé et que des lignes directrices claires concernant leurs mises en œuvre sont ajoutées.

L'Article 6(2) du CIAN en lien avec la restauration de l'environnement aura un lien direct avec un certain nombre d'ODD. La mise en œuvre cette clause aura un impact majeur sur l'ODD 14 et 15 concernant la vie aquatique et terrestre respectivement. En effet, l'assainissement de lieux contaminés permettra de restaurer des écosystèmes affectés par des explosions nucléaires, ou du moins, en diminuer l'impact. Les recherches les plus récentes permettent d'affirmer que les essais nucléaires ont eu impacts nocifs sur le faune et la flore aquatique et terrestre en plus de contaminer de vastes étendues de terres. Si ces dernières peuvent être assainit et être de nouveau exploitable, la restauration de l'environnement permettrait de réaliser l'ODD 2 concernant la faim, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. La de l'environnement aura également un effet sur l'ODD 3, *Bonne santé et bien-être* et l'ODD 6, *Eau propre et assainissement*. Un renforcement de l'Article 6(2) lui permettrait de contribuer encore plus significativement a la réalisation des ODD.

Les clauses de l'Article 8 sur la coopération internationale touche directement à l'ODD 17 (*Partenariats pour la réalisation des objectifs*). Or ces clauses doivent être renforcées afin de responsabiliser les États à la mise en oeuvre du CIAN.

## Amendements recommandés

Plusieurs des amendements formulés par la société civile ont pout but de renforcer le lien qui existe entre le CIAN et la réalisation des ODD. A titre d'exemple, l'ajout d'une clause sur l'éducation en matière de désarmement permettrait non seulement le développement des compétences, mais permettrait également d'assurer la qualité de l'enseignement dans ce domaine. Cet ajout contribuerait à la réalisation de l'ODD 4 (*Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*). Une éducation de qualité permet beaucoup plus que la capacité de mémoriser des tables de multiplications, elle permet le développement de la pensée critique et de contribuer positivement à la société. Une éducation en matière de désarmement permettrait de réaliser ses deux objectifs.

L'exigence pour les États parties de produire un rapport annuel serait conséquent avec l'ODD 17 (*Partenariats pour la réalisation des objectifs*) en raison du fait que ces derniers seraient dans l'obligation de faire un suivi concernant la mise en œuvre du CIAN, et plus particulièrement en ce qui a trait aux obligations positives. La reconnaissance dans le Préambule que les peuples autochtones sont parmi les populations les plus touchées par les effets des armes nucléaires pourrait contribuer à réduire les inégalités tel que le dicte l'ODD 10. Également, cette reconnaissance permettrait d'intensifier l'apport du CIAN à la réalisation de l'ODD 16 concernant la paix, la justice et les institutions efficaces. Finalement, renforcer la dimension du genre dans le Préambule permettrait un plus grand apport à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes.

## **Conclusion**

Le projet de Convention d'Interdiction des Armes Nucléaires ne fait pas que interdire les armes nucléaires comme son nom l'indique. Le texte dans sa forme actuel a le potentiel de contribuer à la réalisation de plus d'une douzaine des Objectifs du Développement Durable; Objectifs qui furent adoptés par les États membres des Nations unies en 2015. Avec le renforcement et l'ajout de certaines clauses, le CIAN a le potentiel d'être un outil efficace dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030.

Pour cette raison, les agences des Nations unies, les organisations internationales, les organisations de la société civile ainsi que les États qui désirent voir les Objectifs de Développement Durable être accomplis, devrait non seulement supporter le projet de Convention d'Interdiction des Armes Nucléaires mais devrait également tout faire en leur possible afin qu'elle soit signée, ratifiée et mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Merci à Friedrich-Ebert-Stiftung d'avoir appuyé la recherche dans cette publication.